

## A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2022

**Madame, Monsieur,**

La transition démographique, portée par l'accroissement de la longévité, est un élément stratégique majeur pour l'avenir de notre société et de l'Europe. Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 27 % de la population; ils seront 32 % dans vingt ans. Ce poids des « seniors » interroge le contrat social, économique et politique de notre pays.

La population « senior » est diverse et les contributions de ses membres sont multiples: dans le domaine économique, certains sont encore en emploi, voire créateurs d'emploi ; dans le domaine familial, beaucoup sont engagés dans l'aide aux enfants et aux petits-enfants ainsi qu'aux parents âgés formant ainsi une « génération-pivot »; dans le domaine social, ils gèrent bénévolement des associations et occupent des fonctions -notamment locales- utiles à la collectivité. Les « seniors » participent activement à la vie civique et constituent près de 35 % des électeurs inscrits avec -jusqu'ici- un fort taux de participation aux suffrages dans un contexte marqué par l'abstention. Ces engagements ne doivent pas masquer le fait que nombreuses, parmi les personnes les plus âgées, connaissent l'isolement et la solitude.

Contrairement à une opinion reçue, seuls 8 % sont en perte d'autonomie, pourcentage qui pourra être diminué dans le futur grâce à une politique de prévention et d'accompagnement efficace.

**A l'occasion de cette élection et au cours de la mandature, comment prévoyez-vous de traiter les points suivants, qui sont pour nous des priorités?**

**Dans le cadre de l'emploi :** *intégrer l'avancée en âge dans une politique dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels et notamment :*

- \* Reconnaître les compétences et les aptitudes des seniors profitables à tous et faire de l'emploi des travailleurs expérimentés (45 ans et plus) une « Grande Cause Nationale »
- \* Augmenter le taux d'emploi de cette catégorie, particulièrement dans la tranche 60-64 ans où il n'est que de 33%.
- \* Corrélativement, les insérer dans des actions de formation adaptées aux évolutions technologiques
- \* Accélérer l'opération « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »
- \* Introduire un « Index Emploi des travailleurs âgés » dans les entreprises, semblable à celui qui existe pour l'égalité Femmes-Hommes

**Dans le domaine de la santé et de la solidarité :** *agir pour une vision globale et intégrée des réponses au vieillissement parmi lesquelles :*

- \* Assurer un accès aux soins de santé et aux soins de longue durée sur l'ensemble du territoire, en particulier en milieu rural et dans les villes moyennes
- \* Accompagner la transition vers le numérique et maintenir des solutions alternatives au tout digital, au travers notamment d'initiatives d'institutions intervenant au niveau local
- \* Lutter contre l'isolement des personnes les plus âgées, qu'il soit géographique ou social, par des actions intergénérationnelles au niveau local

- \* Créer les conditions pour que les personnes âgées ne soient pas l'objet de discriminations ni, pour les plus fragiles d'entre elles, de maltraitances
- \* Valoriser les initiatives qui manifestent que la société n'est pas entrée dans une prétendue « guerre des âges »

**En matière de revenus :** *revoir le contrat social en matière de retraite et fonder les réformes sur des principes de solidarité entre les catégories (cotisants--retraités) et les générations et en particulier :*

- \* Maintenir le pouvoir d'achat des retraités, notamment celui des petites pensions, fragilisé par l'inflation suite à une longue période de lente dégradation
- \* Dans un objectif d'équité, indexer les pensions sur l'évolution des salaires moyens sans que celle-ci soit inférieure à la hausse générale des prix
- \* Sauvegarder le principe des pensions de réversion
- \* Porter une attention particulière à ceux qui ne sont « ni en emploi ni en retraite », dont le nombre va augmenter du fait du report prévu de l'âge de départ en retraite

*Pour engager des actions pérennes en ces domaines et d'autres, nous appelons de nos vœux la création d'un ministère en charge de la transition démographique et des solidarités entre les générations.*

**Face à ces défis, les seniors et personnes âgées demandent à être partie prenante des décisions les concernant.**

**Age Platform Europe**, la Plateforme européenne AGE est un réseau constitué à Bruxelles en 2001. Son but est de renforcer la coopération entre les organisations de seniors, de retraités et de personnes âgées au niveau de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).  
Ce réseau comprend 110 organisations intervenant au niveau régional, national ou européen,

La **Coordination AGE France** est un regroupement volontaire depuis 2001 des membres français adhérant à AGE Platform Europe ; ils sont au nombre de 13 à ce jour, dont les signataires ci-après :

- ACLAP (Action de coordination de lieux et d'accueil aux personnes âgées)
- ALIM 50 + (Association spécialisée dans l'alimentation et la santé des seniors)
- Association des retraités d'Air France (ARAF)
- Confédération française des retraités (CFR)
- Ecole des grands parents européens (EGPE)
- Fédération nationale des associations de retraités (FNAR)
- Générations Mouvement Fédération nationale
- Information, Défense, Action, Retraite (IDAR)
- Old Up
- Union des anciens du groupe BP
- Union française des retraités (UFR)
- Union nationale des retraités CFTC (UNAR-CFTC)
- Union nationale interprofessionnelle des retraités CFE-CGC (UNIR- CFE- CGC)

Vous pouvez joindre les représentants français au Conseil d'Administration d'AGE Platform Europe :  
[agecoordinationfrance@gmail.com](mailto:agecoordinationfrance@gmail.com)

**Courrier s/c UFR Coordination AGE France**  
**Le Périscope**  
**83-87 Avenue d'Italie**  
**75013 Paris**

Toute information sur AGE Platform Europe : [www.age-platform.eu](http://www.age-platform.eu)

18 02 22